

Petit courrier de nos lectrices

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 541

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Petit Courrier de nos Lectrices

Coopératrice fervente à Sylvie (No 539). — Madame ou Mademoiselle, vous avez eu une phrase parfaitement juste sur ceux des grands magasins qui se contentent de gagner de l'argent, mais je m'attendais à ce que vous mettiez là en évidence la Coopérative, et je suis désappointée de devoir de nouveau faire mention sur cette question, moi que cela gêne tellement d'écrire. Pourquoi donc nous ignorer ainsi délibérément quand vous parlez « d'entreprises commerciales collectives » nous qui fonctionnons justement, comme on le répète dans tous nos journaux coopératifs dans l'intérêt de la collectivité ? Et, puis, si toutes les œuvres sociales que vous mentionnez créées pour les employés des grands magasins parisiens sont très belles, certes, ne pensez-vous pas qu'il est plus beau encore, comme cela est le cas pour nous coopératives, d'être chez nous, dans nos œuvres sociales, au lieu de les devoir à la générosité d'un patron ?

Jacqueline S. à Sylvie (Genève). — Voulez-vous me pardonner ma franchise ? car je me sens un peu l'enfant terrible de ce Petit Courrier ! mais ne croyez-vous pas que cette méfiance instinctive des grands magasins, dont vous n'êtes pas exempte, malgré vos efforts de documentation impartiale, a pour cause un sentiment inconscient d'antisémitisme ? La plupart des grands magasins étant dirigés par des Juifs. Alors... vous voyez ce que peut valoir un sentiment ainsi fondé.

Chercheuse (M.-J.). — Le problème soulevé par une « maîtresse de maison » est intéressant. Des jeunes filles, encore mineures, sont employées dans des ménages et peuvent, par maladresse, négligence, ou par suite de circonstances fortuites, causer des préjudices plus ou moins graves à leur employeur. Cela va de la perte de clés, du bris de vaisselle et d'inconduite (oubli d'appareils électriques sous tension), aux lésions corporelles (enfants qu'on laisse tomber). Un juriste serait

mieux que moi, à même de dire comment nos lois et notre jurisprudence donnent une solution à ces problèmes.

En attendant cet avis autorisé, voici les réflexions qui me sont venues à l'esprit. En engageant une jeune fille mineure, une maîtresse de maison doit accepter de couvrir les risques que l'inexpérience, le manque de maturité peuvent lui faire courir. La maîtresse de maison devra toujours chercher jusqu'à quel point elle pourra confier des responsabilités à son employée.

Dans le cas des clés perdues, la jeune fille mérite une réprimande pour son étourderie, mais sa maîtresse doit surtout chercher à insister sur le côté éducatif de cette expérience et tâcher de faire comprendre une fois pour toute la responsabilité que la jeune fille accepte en prenant des clés. La retenue de la totalité des frais de remplacement des clés sur le gage ne me paraît pas justifiée. Peut-être, une petite contribution graverait mieux la leçon dans l'esprit de la jeune fille, mais il faut tâcher de bien lui faire comprendre la raison de cette retenue, et éviter qu'elle ne soit une occasion de rancœur.

Une deuxième maîtresse de maison à la première (No 540). — La question que vous posez m'intéresse, et comme vous en soulevez parfois d'autres, même ordre ou à peu près : estimez-vous que je dois laisser à ma jeune bonne le montant des timbres-escompte, etc. qui me sont remis par des commerçants pour des emplettes de ménage ? Jusqu'à présent, jeune mariée, j'ai toujours fait mes courses moi-même et apprêté ces timbres-escompte, que j'apporte parfois d'un jour à mon ménage, bien des suppléments fort appréciables, mais maintenant, mes circonstances de vie et de famille ayant changé, j'ai dû engager une employée de maison, et celle-ci me réclame ces timbres escompte comme son dû. Ce n'est pourtant pas elle qui fournit l'argent avec lequel sont payés ces emplettes ! et sa prétention bris de vaisselle et d'inconduite (oubli d'appareils électriques sous tension), aux lésions corporelles (enfants qu'on laisse tomber). Un juriste serait

ger cette faiblesse. Le deuxième devoir de la femme sera la formation du caractère de l'enfant ; aujourd'hui la volonté et l'énergie sont les meilleurs moyens de réussite ; or le vaudois n'est pas assez énergique ; il appartient aux mères de former des individualités fortes, d'élever leurs enfants, non pour elles, mais pour leur propre avenir : cultiver leur esprit d'indépendance, leur personnalité, la ponctualité et la volonté ; envoyez-les en Suisse allemande voir autre chose que le milieu familial. Pour que l'Etat ne se substitue pas à la famille, il convient que la famille fasse son devoir.

Pour les événements futurs, la population civile doit se préparer à une rude besogne. Le troisième devoir de la femme suisse sera de constituer dans chaque foyer des réserves alimentaires, mais non pas d'accaparer. Les provisions du million de ménages que possède la Suisse constitueront en cas de conflit une réserve importante qui permettra de répondre aux premiers besoins. La femme enfin a le devoir de défendre son pays par la préparation du travail civil en cas de mobilisation pour remplacer les hommes sous les armes, tâche qui s'organise partout.

Mlle M. Evard, présidente de la Commission d'éducation de l'Alliance, a évoqué la chaîne des générations qui se sont succédé sur nos rives, et dont les maillons sont soudés d'un métal précieux, qui a nom l'esprit suisse. Les heurts classiques entre les générations, les rivalités, les conflits sont exacerbés aujourd'hui par une jeunesse plus égoïste, plus indépendante. Cependant la continuité existe ; telle mère, tel fils, telle fille ; et à la fin de la dynastie, non pas seulement de mauvais garçons, mais aussi de personnalités éminentes, bienfaitantes, qui se transmettent le flambeau. Chaque maillon de la chaîne porte ses caractéristiques.

Il y a un peu plus d'un siècle que le doyen Bridel, Alexandre Vinet, Juste Olivier ont constaté les lacunes de l'éducation des filles et montré qu'il fallait les mieux préparer à la vie. A la fin du XIX^e siècle, la femme s'est émancipée socialement ; au XX^e siècle vient l'émancipation nationale, qui suivra l'émancipation civique.

Quelle a été l'éducation des cinq dernières générations ? Celle d'avant 1830 n'a connu que l'éducation familiale et celle de l'école primaire, basée sur la Bible ; celle d'avant 1860 a été formée à l'éducation domestique selon la pédagogie de Mme Necker - de Saussure ; celle d'avant 1890 reçut un enseignement plus large, eut des « clartés de tout », l'enseignement de la gymnastique venant compenser cet excès d'intellectualité ; c'est alors que naissent les premières écoles professionnelles, d'école enfantine et les crèches. Dès 1900 c'est l'épanouissement, l'accès au baccalau-

1 Qu'on nous permette de dire ici que nous trouvons cette recommandation très imprudente, malgré la réserve qui l'accompagne. Toutes celles qui ont vécu 1914 n'ont pas oublié en effet les assauts qui se sont produits sur les magasins de provisions, ni les entassements de denrées par celles qui avaient des disponibilités financières, et dont le seul résultat a été de faire monter les prix, avant que n'interviennent des mesures restrictives rendues nécessaires par ces accaparements trop vite déclanchés. Nous estimons pour notre compte que la femme suisse est, dans sa généralité, trop prudente, trop inquiète de l'avenir pour qu'il soit nécessaire de lui prêcher le devoir de l'approvisionnement, et que la tâche des autorités serait bien d'autant de mettre à sa portée les notions d'économie politique qui lui font encore lamentablement défaut. (Réd.)

réat, aux Universités, les mêmes possibilités d'instruction que pour l'homme. Après 1920, enfin, les jeunes filles bénéficient de toutes les écoles possibles, de l'enseignement préscolaire, postcolaire, parascolaire, des groupements de jeunesse, éclairées, etc.

L'enseignement actuel des jeunes filles ne tient cependant pas suffisamment compte ni de l'éducation de la mère ni de celle de la citoyenne. Le service civil des jeunes filles que l'on étudie pourra remédier à ces lacunes. N'oublions pas que la femme doit être préparée à la fois pour le mariage et pour le célibat. Nos filles et nos petites-filles vont continuer à travailler à l'émancipation de la femme, car, Vinet l'a dit : « pour que l'homme vaille son prix, il faut que la femme aussi vaille le sien ».

L'après-midi, sous la présidence de Mme Bar du Bureau d'orientation professionnelle de Berne, sur un service civil pour les jeunes filles a dissipé des malentendus et renseigné celles qui s'imaginent que les associations féminines réclament de l'Etat une dépense de huit millions de francs pour créer à l'intention des jeunes filles un service civil obligatoire que ne possède aucun Etat, pas même les Etats totalitaires ! Non, Mme Neuschwander étudie, à la lumière des temps actuels, ce que pourrait être un service civil volontaire de trois mois, destiné aux jeunes filles de 18 à 20 ans. Elle ne dissimule pas les difficultés de cette tâche dont le Mouvement a déjà longuement parlé, de sorte que nous n'y revenons pas ici.

L'après-midi, sous la présidence de Mme Barraud, présidente de l'Association pour le costume vaudois, M. F. Gilliard, architecte à Lausanne, a lancé un vibrant appel en faveur du retour à la tradition vivante et saine, à l'ordre et à l'harmonie. L'architecture est le miroir fidèle de la civilisation ; si elle nous montre des images qui nous choquent, c'est que notre civilisation présente de la brutalité, du désordre, de déséquilibre. L'architecture rurale est née du bon sens paysan ; elle est diverse, multiple. La route dans ce domaine joue un grand rôle d'uniformisation et de banalisation ; la route, qui apporte beaucoup, a emporté avec elle l'âme du village, et la radio achève la standardisation. M. Gilliard a évoqué les maisons de Lavaux, bâties pour la cave et le pressoir, les solides chalets du Pays d'Enhaut, érigés à la seule gloire de Dieu, les grandes maisons cossues de La Côte, devant un large horizon, qui s'étalent le long de la route, les toits rouges du Gros de Vaud, couvrant le rural et le logement. Tout cela est menacé. Où se trouve le remède ? Dans les lois, les commissions de spécialistes ? La réglementation ne peut pas grand chose. Le désordre est là, qui est en nous tous ; il faut retrouver la tradition en nous-mêmes et dans la vie de famille.

On entendit encore Mme Gillibert-Randin, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises, qui adressa un appel à la solidarité paysanne. Et l'après-midi se termina par des déclamations très justes de ton de Mlle Lisette Décombar, portant costume vaudois, des chants exécutés avec goût par « le Cycloamen », groupe des Vaudoises de Roche, dirigé par M. G. A. Cherix. Un thé animé a terminé cette journée, qui a été fort réussie et dont l'intérêt a été très vif.

S. B.

Les Expositions

Une exposition féminine à Neuchâtel

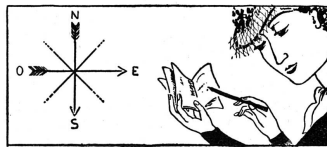
Dans un modeste entrepôt de la vieille ville, face au bel Hôtel des Halles merveilleusement restauré, un nouveau groupement d'artistes, les Compagnons de la Guilde des Arts, ont exposé en février les œuvres de seize femmes peintres et sculpteurs.

Ce joli et entraînant ensemble a été heureusement mis sous l'égide de la meilleure femme peintre neuchâteloise, la regrettable Madeleine Woog, de qui trois toiles douces et intimes rappellent la mémoire. De même esprit sont deux prenantes études de Mme Gœring, tandis que deux épouses de peintres, Mme Jeanne Barraud et Mme Albert Locca (en peinture : Marguerite Pellet) exposent des natures mortes amples et sûres ; c'est ici le point le plus attrayant de l'exposition, par son effet de surprise et une aisance magistrale. Mais on ne saurait assez dire les mérites de Mme Sarah Jeannot, paysagiste, de Mme Alice Perronod aux papiers découpés proprement enchantés, de Mme Alice Peillon, sculpteur pleine d'humour et pastelliste fine et évocatrice. On reconnaît au premier coup d'œil les fleurs de Mme Hélène Clottu, alors qu'on n'attribue pas dès l'abord à Mlle Marcelle Schinz tous les petits paysages à l'huile qu'elle expose, tant certains ont d'allant et de nouveauté.

Parmi les nouvelles venues, Mlle Christine de Steiger surprend par ses aquelles rappelant de vieilles estampes suisses, et Mlle Yvonne Reinwald dessine et peint la figure avec caractère. Mlle Denyse Michel manque un peu de personnalité dans ses petits paysages.

Une belle cohorte de jeunes, deux sœurs encore, Mlles Isabel et Marthe-U. Huguenin, aux natures mortes déliées, Mlle Denise Lombard qui débute dans la petite sculpture conquiert le droit d'y persévérer tout en s'affirmant en peinture, Mlle Marie-Claire Bodinier, enfin, qui manifeste autant d'intérêt dans les petites gouaches de danseurs que dans une nature morte aux précieuses matières.

M. J. W.



Garnet de la Quinzaine

Samedi 4 mars:

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Pâtisserie Girod, 8, Terreaux, 15 h.: *Le Label. De l'importance des achats dans la vie économique*, causerie par Mlle Jane Jacot.

Dimanche 5 mars:

BUREAU des Travailleurs sociaux: 19 h. 25 à 19 h. 30: *Les cinq minutes de la solidarité*, causerie par Radio sur des œuvres sociales romandes: *Le service social psychiatrique*.

Lundi 6 mars:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite: *Le bon et le mauvais cinéma*, discussions par groupes (« Round Table ») 1^{re} table: *Le cinéma éducatif et l'enfance*; 2^{me} table: *Le cinéma récréatif et l'enfance*; 3^{me} table: *L'influence des films sur la jeunesse*; 4^{me} table: *Le film pour adultes: moralité publique et censure*.

Mardi 7 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: *Impressions d'une Genevoise en Tchecoslovaquie*, causerie par Mlle Fasano-Auvergne, avec projections lumineuses et chants tchèques. (Séance donnée sous les auspices d'un Comité féminin en faveur des réfugiés tchèques).

Judi 9 mars:

SOTTENS: Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines, et Société Suisse-romande de radiodiffusion, 18 h. à 18 h. 15: *La paix et l'éducation nationale*, causerie par Radio par Mlle M. Nobs, secrétaire générale de l'Union Mondiale de la Femme pour la concorde internationale.

Vendredi 10 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: Assemblée générale de la Section de Lecture. Rapports. *Baudelaire, le poète et l'homme*, causerie par Mlle Cecilie Combes.

Id. id. Union des Travailleurs sociaux, Taverne sans alcool de Plainpalais, 18 h. précises: Séance mensuelle.

Id. id. Association pour le Suffrage féminin, Taverne sans alcool de Plainpalais, 20 h. 30:

Soucis et responsabilités économiques des femmes. IV. Pourquoi la vie actuelle est-elle chère ? Comment pouvons-nous y remédier ? causerie suivie de discussion par Mlles M. Ginsberg, Cartes à l'entrée: 1 fr.

Dimanche 12 mars:

GENÈVE: Union des Travailleurs sociaux 19 h. 25 à 19 h. 30: *Les cinq minutes de la solidarité*, causerie par Radio, sur des œuvres sociales romandes: *Les consultations matrimoniales*.

Lundi 15 mars:

GENÈVE: Soroptimist-Club, 19 h. 30: Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invités.

Mercredi 15 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Club de rapprochement.

Vendredi 17 mars:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, Taverne sans alcool de Plainpalais, 20 h. 30: *Soucis et responsabilités économiques des femmes. V. Pouvons-nous nous passer les uns des autres ? comme nations ? et comme individus ?* causerie suivie de discussion par Mlle Marie Ginsberg, Cartes à l'entrée: 1 fr.

Id. NEUCHÂTEL: Union Féministe pour le Suffrage, Restaurant sans alcool, 20 h. 15: *Impressions de voyage dans le Proche-Orient*, causerie avec projections lumineuses par Mlle Marg. Robert.

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 2, avenue Sorot, Genève.

SIERRE

Son climat sec, sa remarquable luminosité. Centre d'excursions et de jolies promenades.

Grande Pension VILLA BAUR, à 12 minutes de la gare. Repos, détachement, convalescence. Séjours à prix fixe, tout compris:

7 jours Frs. 56.— 9 jours Frs. 69.—

14 jours Frs. 102.— 21 jours Frs. 145.—

Appartement meublé par mois.

Sur désir régime végétarien ou autre.

Téléphone 5 10 08 — Prospectus

Mme ZUFFEREY-BAUR.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde (Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh. suisses 6,50 fr. suisses
12, Buckingham Palace, Londres, S. W. 1.

La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-College - Genève (côté Poste) Tél. 45.951

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Une belle chevelure
Un visage frais et rosé
grâce aux PRODUITS PASCHE les plus anciens et les plus appréciés.

Produits capillaires - Produits de beauté
Donnez donc la préférence aux produits capillaires et de beauté, ainsi qu'aux traitements de l'

INSTITUT PASCHE-VEVEY
TÉLÉPHONE 5 13 47

Les échantillons Cold cream, crème de jour, crème citron, contre 40 cts. en timbres-poste.

L'INSTITUT PASCHE forme en tout temps des élèves. Demandez nos nouvelles conditions. Nous cherchons voyageuses à la commission présentant bien, et ayant déjà visité clientèle particulière.

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

BEURRE FONDU

à fr. 3.40 le kg.

VENTE RÉCLAME DANS

TOUTES LES LAITERIES

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant vos commandes aux maisons qui l'utilisent pour leur publicité